

séance ordinaire du Conseil communal du 07.11.2022

Présidence : Barry Lopez

Procès-verbal 09/2022

Secrétaire : Alexandra Magnenat

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2022
3. Démission de M. Olivier Weber et assermentation de son remplaçant
4. **Réponse aux postulats** « Pour un plan canicule » et « Pour un plan climat communal »
5. **Postulat AM** Roxane Berger « Un accès en transports en commun pour tous les Montain-e-s »
6. **Postulat AM** Bernard Stettler « Préservation du patrimoine communal »
7. **Interpellation MC** Brigitte Besson
8. **Présentation du SDDT** par la Municipalité
9. Communication de la Municipalité
10. Communication du Président et du bureau
11. Propositions individuelles et divers

Le Président, **M. Barry Lopez**, ouvre la séance à 20h15 à la salle du Conseil communal. Il salue cordialement Madame la Syndique, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, les Conseillères et Conseillers du Conseil communal, les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale, ainsi que les membres du public présents.

La secrétaire du Conseil procède à l'appel.

Sont présent·e·s : 60 Conseillères et Conseillers

Sont excusé·e·s : Mme Catherine Roulet, MM. Bertrand Martinelli, Michel Chardonnens, Pascal Menétrey et Pietro De Gregorio

Le quorum est atteint.

1. Approbation de l'ordre du jour du 7 novembre 2022

Plusieurs modifications sont proposées dès le

- **Point 3** : Démission de M. Olivier Weber et assermentation de son remplaçant

Acceptent : 58 Refusent : Abstention :

- **Point 6** : Ajout du postulat AM Bernard Stettler « Préservation du patrimoine communal »

Acceptent : 57 Refusent : Abstention : 1

- **Point 7** : Ajout de l'interpellation MC Brigitte Besson « En Budron et ses deux décharges à ciel ouvert »

Acceptent : 54 Refusent : Abstention : 4

La numérotation est décalée en fonction.

- **L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.**

Acceptent : 58 Refusent : Abstention :

2. Approbation du procès-verbal du 10 octobre 2022

Le Président ouvre la discussion pour l'approbation du procès-verbal du 10 octobre 2022. La discussion n'est pas demandée.

- **Le procès-verbal du 10 octobre 2022 est accepté à l'unanimité.**

Acceptent : 58 Refusent : Abstention :

3. Démission de M. Olivier Weber et assermentation de son remplaçant

Le Président donne lecture de la lettre¹ de démission avec effet immédiat de **M. Olivier Weber** du Conseil communal datée du 4 novembre 2022.

¹ Annexée au présent PV

Le Président invite le vient-ensuite de la liste de l'Alliance montaine à se présenter devant la tribune.

M. Solomandimby Marguerat

En application de l'art. 22 de la loi sur les Communes (LC), le Président lui lit la promesse officielle et reçoit sa déclaration solennelle : « Je le promets ».

Le nouvel assermenté est invité à prendre place de plein droit au sein du Conseil communal avec les félicitations du Président et de l'assemblée.

4. Réponse aux postulats « Pour un plan canicule » et « Pour un plan climat communal »

Le Président donne la parole à la rapportrice de la commission ad hoc.

- **Mme Daniela Roux** donne lecture des conclusions du rapport, qui se trouve également sur le site internet communal.

La commission prend note que des préavis seront présentés au Conseil communal pour des actions ponctuelles en attendant le Plan climat définitif prévu fin 2024. Les ressources de la Commune tant humaines que financières étant limitées, il conviendra d'être attentif aux conclusions du Plan, tant au niveau des projets que des investissements. La commission, à l'unanimité, prend acte du rapport de la Municipalité et propose au Conseil communal de classer les postulats.

Le Président donne la parole à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. La parole n'est pas demandée.

La discussion est ouverte sur le fond.

Mme Raphaëlle Urfer, en lieu et place de **Catherine Roulet** qui est excusée pour cette séance, donne lecture d'un document adressé au Conseil communal.

Mme Roulet tient à remercier la Municipalité d'être entrée en matière sur sa demande de l'élaboration d'un Plan climat.

« Un Plan climat est une sorte de prévention pour limiter les canicules et toute lutte contre l'augmentation de gaz à effet de serre. Plus nous agissons rapidement, plus nous ferons d'efforts pour limiter le CO₂, les îlots de chaleur, en augmentant par exemple la verdure sous toutes ses formes, en mettant des panneaux solaires sur nos toits, en diminuant la vitesse des voitures, en favorisant la mobilité active, et j'en passe. Donc, un Plan climat est basique, tant il est vrai que l'on doit aussi s'adapter à ces augmentations de chaleur. On constate que la Suisse est particulièrement touchée par l'augmentation de la température. Le Rapport du GIEC parle de 2 degrés d'augmentation sur 150 ans. Dans le rapport de la Municipalité, on nous demande d'attendre 2024 avant d'avoir un Plan climat établi, et pourtant, il y a urgence. Certains vont nous dire que ce n'est pas le Mont qui va sauver le monde, certes, mais le Mont peut donner l'exemple, ouvrir la voie, convaincre ses citoyen-ne-s que nous devons faire un effort, et nous le pouvons toutes et tous. C'est à ce prix que nous offrirons à nos enfants et petits-enfants un avenir plus radieux, moins brulant ! Ou alors on ne bouge pas, on profite de ce qu'on a et on se dit : Après moi, le déluge ! Cela je le refuse, et j'espère vous avec moi. Certes des solutions existent, elles ont un coût et un effort doit être fait à tous les niveaux : fédéral, cantonal, communal et même de la part des citoyen-ne-s, individuellement. Notre commune est tout de même privilégiée du point de vue des finances, si le Mont ne peut pas réaliser cet effort, quelle commune le pourra ? Nous sommes déjà « Cité de l'énergie », un bon point, en particulier pour l'aide aux Montain-e-s pour des achats en lien avec les économies d'énergie. On parle de CHF 287'000.- distribués pour 2021. Pourrait-on savoir combien il y a eu d'aide pour installer des panneaux solaires, surtout après la conférence de novembre 2021, et également pour l'aide à de l'isolation, ou pour des vélos électriques, et autres abonnements de transports publics. Est-ce qu'il y a eu ou est-ce qu'il y aura dans le futur des aides pour des plantations d'arbres ou autres arborisations ? Et je voudrais encore insister sur toute la problématique de la circulation automobile versus les cyclistes et toute

la problématique de la sécurité de ceux-ci, et comme déjà demandé d'ailleurs, cela fait aussi partie d'un Plan climat : des routes à 30 km/h au Mont et en particulier la nuit sur les grandes traversées. On devrait y arriver, les contraintes s'étant adoucies pour une telle obtention ».

M. Jean-Pascal Blanc s'exprime à titre personnel comme auteur du postulat « Pour un plan canicule communal » déposé en juin 2020, et souhaite partager avec l'Assemblée son avis après lecture du rapport de la Municipalité. Il constate tout d'abord que les problèmes de canicule et de climat sont complexes à aborder pour une commune et méritent une réflexion approfondie avant d'élaborer un plan censé lutter contre ces deux phénomènes. Il regrette toutefois, qu'à ce stade, la longue période qui sépare la dépose de ces postulats du rapport remis ce jour ne débouche pas sur quelque chose de plus précis et concret. Les mesures prises par la Commune et énoncées au début du rapport rassurent sur le fait que les problématiques d'économie d'énergie, de durabilité, de préservation de la biodiversité et de constructions durables sont bien prises au sérieux. Mais il manque, à son avis, une vision et une cohérence à toutes ces actions qui devraient justement faire l'objet d'un Plan qui fixerait des objectifs et expliquerait le planning et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. C'est ce qui est promis dans ce rapport à l'horizon 2023-2024 avec un crédit d'environ CHF 150'000.- qui sera demandé au Conseil communal pour, enfin, élaborer ce fameux Plan tant attendu. Dès lors, pourquoi ne pas avoir utilisé tout ce temps pour préparer et présenter ce soir un préavis qui aurait sans doute été accepté à l'unanimité ? Tout le monde a constaté que la canicule de cet été n'a elle pas attendu la mise en œuvre de ce Plan ! La réponse à un postulat peut être faite directement sous la forme d'un préavis, conformément au règlement du Conseil. D'ici l'adoption du Plan climat, la Municipalité promet encore des actions ponctuelles qui feront l'objet d'autres préavis. Il craint que l'on perde encore un temps précieux sans donner une cohérence à toutes ces actions en faveur du climat. En conclusion, M. Blanc ne votera pas l'adoption de ce rapport et le classement des deux postulats. Il encourage ainsi la Municipalité à revenir au plus vite avec une demande de crédit pour l'élaboration d'un vrai Plan et s'informer aussi des outils mis à disposition par le Canton pour aider les communes à élaborer leur plan énergie et climat (PECC) et bénéficier si possible d'une subvention dès lors qu'une aide externe est demandée.

M. Yann Muller informe qu'il s'opposera aussi au classement de ces deux postulats. Dans le rapport de la Municipalité, il est précisé que des mesures ponctuelles seront prises. Il précise, étant également signataire du postulat « Pour un plan canicule communal », à l'époque au nom de l'Entente montaine, qu'il était demandé des économies en termes d'eau et d'arrosage, ce qui devrait pouvoir être aisément mis en œuvre. Or, il a constaté que cet été le terrain synthétique avait été arrosé par 32 degrés, à midi, au mois de juillet, alors que le Canton avait donné des mesures dont l'interdiction de faire des feux. M. Muller étant fils de paysan est outré de ce qui est fait en termes d'énergie. Il profite de donner l'information que l'arrosage doit s'effectuer avant 10h00 ou le soir afin d'éviter de perdre 30% d'eau en évaporation.

M. Jean-Pierre Moser trouve également que soumettre un Plan climat communal à l'horizon 2024 est beaucoup trop éloigné. Il propose aux membres du Conseil d'adopter la résolution suivante : Par la présente résolution, le Conseil communal du Mont-sur-Lausanne demande à sa Municipalité de présenter au Conseil communal un Plan climat communal au plus tard au 31.12.2023 et de présenter lors du prochain Conseil un préavis pour une demande de crédit CHF 150'000.- sur deux ans, tel que mentionné dans le rapport de la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la proposition de la résolution.

M. Christophe Blanc demande si une résolution peut se faire sous forme de demande formelle. Sur le fond, il n'a aucun problème avec ce que propose M. Jean-Pierre Moser, mais il n'est plus sûr qu'on puisse faire cette demande de cette manière.

Le Président précise que le rapport de la Municipalité ne peut être qu'accepté ou refusé. On ne peut pas y apporter de changements.

Mme Yolanda Müller Chabloz informe qu'au niveau formel le rapport ne peut être qu'accepté ou refusé. Toutefois, le Conseil communal peut émettre un vœu qui n'est pas du tout contraignant pour la Municipalité.

Le Président confirme l'information de Mme Müller Chabloz en citant l'art. 66 (RCC)

1 Un membre du Conseil peut adresser une simple question ou émettre un vœu à l'adresse de la Municipalité.

2 La Municipalité y répond dans le délai prévu à l'article 65, alinéa 3 du présent règlement. Il n'y a pas de vote ni de résolution.

M. Jean-Pierre Moser est d'accord de transformer sa résolution en simple vœu.

La discussion est reprise sur le fond du rapport.

Alfred Belet souhaite rectifier une erreur dans la réponse de la Municipalité qui peut sembler être un détail pour tout un chacun mais qui ne l'est pas pour le Président du Syndicat AF, c'est donc en cette qualité qu'il s'adresse à l'Assemblée. Le paragraphe 2.2.7 traitant des mesures liées aux travaux collectifs du Syndicat des améliorations foncières décrit très bien l'important travail qui a été réalisé par les services communaux pour demander au Syndicat AF d'actualiser ses plans de quartier aux normes climatiques en vigueur aujourd'hui. Son propos traite de la dernière phrase qui informe que : **À deux exceptions près, les modifications communales ont toutes été acceptées par les propriétaires des différents quartiers.** Comme nous traitons d'un rapport sur un plan canicule, M. Belet précise que les deux exceptions en question sont, pour la première, la modification d'un bassin de rétention et la deuxième concerne quelques bancs. Ces ouvrages n'ayant pas grand impact pour lutter contre le réchauffement climatique, cette phrase n'a donc rien à faire dans ce document précis. Afin d'être sans a priori et juste avec les membres du Syndicat AF qui financent toutes ces améliorations, **l'information correcte est que les membres du Syndicat AF du Mont-sur-Lausanne ont accepté le 100% des demandes de la Municipalité liées à combattre le réchauffement climatique.**

Olivier Maggioni souhaite féliciter la Municipalité et l'administration communale pour la qualité du rapport. Il partage l'avis des préopinants qui souhaiteraient accélérer le mouvement sur le plan des mesures concrètes. Ce rapport présenté en assez peu de pages dresse un portrait très général, en sortant un peu de la problématique du CO₂. Ce n'est pas parce que la société sera décarbonée qu'elle ira mieux. Dans le cadre de la biodiversité par exemple, 60% des vertébrés ont disparus depuis les quarante dernières années, ainsi que 80% des insectes volants. A noter que ces derniers aiment beaucoup le CO₂ puisqu'il y a des millions d'années, lorsque la concentration de CO₂ était plus importante, les insectes pouvaient mesurer jusqu'à trois mètres de long. La pollution est un des principaux problèmes et le rapport de la Municipalité y fait allusion. M. Maggioni soutient le rapport de la Municipalité et la résolution transformée en vœu de M. Jean-Pierre Moser.

Le Président informe que le simple vœu peut se faire lors des divers en fin de séance.

M. Fernand Henny réagit sur la partie biodiversité du rapport et regrette que son traitement se soit fait d'une manière classique en prenant des théories universelles appliquées finalement à tout le monde. Dans le cadre de l'Ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE), les agriculteurs de la commune paient une biologiste pour faire des relevés chaque année, depuis 2013. Non seulement cette biologiste fait des relevés mais elle donne également des règles et mesures qu'elle encourage à mettre en place. En suivant ce monitoring depuis 2013, on constate une amélioration de la biodiversité au Mont-sur-Lausanne, ainsi qu'une amélioration d'espèces cibles (bonne qualité biologique et/ou en haut de la chaîne alimentaire). Dès lors, il s'agit de bonnes nouvelles. Suite à quelques recherches faites sur internet, il a constaté que les indications du rapport concernant les insectes se basent sur des données allemandes datant de 2017. L'agriculture allemande ne correspondant pas du tout à l'agriculture suisse dans ses pratiques et sa constitution, on ne peut pas simplement extrapoler ces données à la Suisse. Il regrette que les données montaines ne figurent pas dans le rapport de la Municipalité. Sur demande, c'est avec plaisir que M. Henny transmet ces rapports pouvant également servir pour un futur rapport montain.

M. Alain Chabloz rejoint M. Henny et informe qu'un rapport avait été transmis à la Municipalité, une législature en arrière. Il trouve malheureux qu'il n'y ait pas eu de recherches au sujet de ce dernier.

Mme Yolanda Müller Chabloz fait savoir qu'elle était déçue à la lecture du rapport de la Municipalité, malgré le fait que plein de choses sont faites par différentes personnes à différents niveaux. Actuellement, dans le canton de Vaud, la diminution du gaz à effet de serre est de 1% par an. Alors oui, des mesures sont prises, mais à ce rythme, il faudra une centaine d'années pour arriver à la neutralité carbone. Elle estime que le sentiment d'urgence n'a pas nourri la réalisation de ce rapport. S'il faut quatre ans pour proposer une

réponse, cela ne renvoie pas un bon signal en termes de perception d'urgence climatique, notamment afin de prendre des mesures permettant de diviser les émissions par deux d'ici 2030, pour enfin arriver à zéro émission nette de gaz à effet de serre en 2050. Mme Müller Chabloz trouve intéressant de lister tout ce qui a déjà été fait et de le mettre en avant mais elle aurait aussi voulu savoir ce qui allait être fait en plus car ce qui se fait actuellement n'est pas suffisant. En dehors de ce qui est mentionné dans le rapport, elle aurait également voulu obtenir des chiffres car il est possible de quantifier les domaines d'émissions et de fixer des cibles. D'autres communes l'ont fait. Cela permet d'orienter plus clairement les mises en œuvre. Et de dire de combien de pourcentage on peut diminuer ces émissions donne un autre message que de dire que globalement, on va favoriser la mobilité active. Mme Müller Chabloz était tentée de refuser ce rapport pour ces différentes raisons mais elle ne veut pas que cela donne une excuse pour que tout ceci soit encore repoussé de deux ans. Elle va donc l'accepter mais soutient la résolution de M. Moser qui va dans le sens de dire « Essayez quand même d'aller un peu plus vite ! ».

M. Fabio Cappelletti demande une précision à M. Moser concernant sa proposition de résolution. Est-ce que l'idée c'est de refuser la réponse aux postulats pour après déposer un vœu afin de recevoir un nouveau rapport accompagné d'un préavis ?

Le Président précise que dans un premier temps, le rapport de la Municipalité est soit accepté, soit refusé, et que, dans un deuxième temps, M. Moser pourra soumettre son vœu qui sera voté lors des divers en fin de séance.

M. Fabio Cappelletti pense qu'on ne peut pas voter un vœu et revient sur sa question : Est-ce que le Conseil accepte le rapport et les postulats sont ainsi classés ? Ou est-ce qu'on refuse le classement de manière à recevoir de nouveau un postulat suivi cette fois d'un préavis ? Ce qu'il pense être la meilleure manière de faire.

Le Président précise que le rapport peut être accepté ou refusé, cela s'arrête là. Il précise encore que le vœu n'est effectivement pas voté mais simplement soumis lors des divers en fin de séance.

M. Marc Maillard revient sur le rapport et constate qu'il s'agit d'abord d'un état des lieux de ce qui est fait et de ce que la Municipalité aimerait faire, à l'image d'une feuille de route. Ce que tout le monde regrette finalement c'est qu'il n'y ait pas encore de timing et de ligne directrice clairement définie. Ce laps de temps de deux ans que la Municipalité demande sera utilisé pour y remédier. Parce qu'effectivement, une fois que l'on connaîtra la quantité de CO₂ que la commune produit chaque année, on pourra alors avoir des éléments chiffrés. Cela ne sert à rien de vouloir de suite un préavis si on a pas encore ces données. M. Maillard est plutôt rassuré que la Municipalité prenne le temps de bien faire l'état des lieux de ce qui se passe actuellement au Mont-sur-Lausanne. A noter que l'on trouve tout de même toute une série de propositions faites pouvant apparaître avant fin 2024 ou fin 2023, sous forme de préavis. La zone 30 qui a été votée lors de la dernière séance du Conseil fait clairement partie du Plan climat. Si la réalisation de pistes cyclables se fait dans le courant de l'année prochaine, cela fera également partie du Plan climat. L'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux et la réhabilitation de leurs systèmes de chauffage sont clairement des améliorations allant dans le sens d'un Plan climat. Ces derniers éléments viendront sous forme de préavis certainement dans les prochains mois. Dans son rapport, la Municipalité avance un certain nombre de points expliquant le sens dans lequel elle veut travailler. M. Maillard préfère voir revenir la Municipalité avec un préavis accompagné d'éléments chiffrés qu'elle aura eu le temps de recueillir plutôt que de revenir avec une obligation d'avoir un seul véhicule par famille par exemple. Il rappelle que l'ancienne législature n'avait pas commencé cet état des lieux et n'avait apparemment pas fait les efforts nécessaires pour sa mise en route, alors que la nouvelle Municipalité a rendu son rapport après sa première année de législature. Il soutient donc ce rapport et encourage les membres du Conseil à en faire de même.

M. Jean-Pascal Blanc revient sur une problématique de forme. En acceptant ce rapport, on accepte de facto de classer les deux postulats « Plan canicule » et « Plan climat » en acceptant donc la réponse amenée par la Municipalité. Et c'est contre cette décision de classement qu'il encourage le Conseil communal à refuser ce rapport, et ceci tout en étant conscient de tout ce qui a été rapporté jusqu'à ce jour par la Municipalité et mentionné dans ce dernier. Ce que les postulants auraient voulu c'est que la Municipalité revienne non pas avec un rapport mais avec un préavis qui aurait permis de libérer le crédit pour débiter l'étude. M. Blanc ne s'attendait pas à voter sur le Plan climat lui-même mais par contre vu le temps écoulé depuis le dépôt de ces

postulats, il s'attendait plutôt à avoir un préavis concret indiquant les dépenses et les livrables d'une étude qui aurait débuté ce soir après l'acceptation dudit préavis. Il constate malheureusement que l'on demande aux membres du Conseil de se positionner sur un rapport permettant ainsi de classer ces postulats sans suite.

M. Alfred Belet revient sur sa précédente intervention qui était un rectificatif concernant la reconnaissance à faire aux citoyens qui s'engagent et financent déjà des infrastructures contre le réchauffement climatique. Et si M. Belet est intervenu pour préciser ceci c'est parce que des choses se font déjà dans la commune. Concernant tous les plans de quartier du Syndicat AF, la Commune a émis des directives urbanistiques, des recommandations communales pour les travaux collectifs. Elle a demandé des grenillages pour les goudrons, énormément d'arbres supplémentaires, des points d'eau et des sols perméables. Ce travail que souhaite une partie du Conseil communal est déjà en cours. M. Belet témoigne que cela fait 18 mois qu'ils vivent avec ces demandes communales, et que ce n'est pas toujours facile d'expliquer ceci aux personnes qui financent ces travaux. Mais finalement, le 100% de ces mesures exigeantes sont acceptées. Il encourage donc le Conseil communal à accepter le rapport de la Municipalité.

M. Fabio Cappelletti remercie les membres du SAF de ce qu'ils font pour les Montain-e-s et espère qu'ils feront le pas supplémentaire de payer la taxe pour les équipements communautaires.

M. Christophe Corbaz revient sur l'intervention de M. Yann Muller s'étonnant de l'arrosage d'un terrain synthétique alors que son parti et d'autres ont voté les CHF 4'000'000.- pour le réaliser, sachant pertinemment qu'un jour ou l'autre ce terrain devrait être arrosé.

M. Yann Muller précise qu'il n'a personnellement pas voté pour ce terrain car cela lui paraissait excessif. Sa précédente intervention avait surtout pour but de souligner l'irresponsabilité d'arroser un terrain à midi par 32 degrés.

M. Mathieu Roulet revient sur la notion d'urgence climatique. En règle générale, il serait d'avis de prendre du temps pour analyser des données mais aujourd'hui, nous vivons une situation de crise. Lorsqu'une maison brûle, on ne va pas réfléchir et attendre de voir ce qu'il va en rester mais on va agir rapidement afin de sauver le maximum. Il partage donc l'avis d'anticiper et d'accélérer ces études. Il encourage la Municipalité à prioriser ce thème plutôt qu'un autre, et les bureaux qui se chargeront des études à accélérer le mouvement pour donner des résultats dès que possible.

M. Nicolas Dupuis estime que chacun-e a sa propre notion du temps et de l'urgence. Certains aimeraient que cela se fasse tout de suite alors qu'il faut laisser du temps pour la réflexion, certaines situations pouvant encore évoluer. Les habitudes des gens ne changeront pas en un claquement de doigts. Il faut laisser du temps pour prendre conscience de ce qu'il se passe, pour discuter, afin de prendre les mesures qui s'imposeront. Un Plan climat mis en place rapidement, dans lequel on aura intégré plein de mesures, va finalement pénaliser et contrarier plus de monde, plutôt que de trouver des solutions moins contraignantes mais plus efficaces. M. Dupuis demande à certains membres du Conseil de se détendre et d'être patients. Toutes les maisons du Mont-sur-Lausanne ne brûlent pas.

M. Philippe Somsy, municipal Education, culture et environnement, partage la plupart des commentaires de chacun-e et comprend certaines frustrations. La Municipalité s'excuse du temps qui a été pris pour répondre à ces deux postulats. Il y a effectivement eu un peu de flottement entre deux législatures. Ce rapport n'est pas un préavis et n'est pas un Plan climat. Il s'agit d'un rapide point de situation allant dans le sens des postulats. Le rapport énonce une série de thématiques et donne des exemples de mesures possibles les concernant. Malgré tout ce qui a été dit auparavant, il présente un calendrier de méthodologie. Le futur Plan climat n'est pas présenté aujourd'hui parce que si on veut le faire correctement cela représente beaucoup de travail : état des lieux au niveau des forces et des faiblesses du territoire ; bilan carbone à réaliser ; analyse de vulnérabilité du territoire ; mise en place de démarches participatives ; synthèse à rendre pour le Plan climat ; élaborer un plan d'actions avec un développement pour chaque thème ; des enjeux, des indicateurs et des mesures à mettre en place ; et enfin, une proposition de mise en œuvre et des outils de suivi. Pour information, la Ville de Vevey a pris plus de deux ans pour la réalisation de son Plan climat par exemple. Et pour rappel, le Service de l'environnement n'a qu'une année, il n'est pas en capacité de produire ce Plan climat dans les délais demandés. La Municipalité cherche à se doter des outils nécessaires afin de se donner les moyens de travailler de manière plus efficiente. M. Somsy revient sur quelques questions posées

en amont concernant notamment la question de Mme Catherine Roulet sur la réorientation des subventions qui devraient aller sur les questions de biodiversité. La Municipalité y songe et le fera très prochainement. M. Somsky précise que la Municipalité n'attendra pas fin 2024 pour présenter des préavis allant dans le sens du Plan climat souhaité. A noter que les CHF 150'000.- d'études sur deux ans mentionnés dans le rapport ne seront pas soumis au Conseil communal. Il s'agit d'études qui se font également dans d'autres dicastères afin de pouvoir avancer. Par contre, il y aura certainement un préavis sur un Plan climat qui comprendra un volet financier sur lequel le Conseil communal pourra se prononcer. En début d'année prochaine, la Municipalité devrait également soumettre un préavis concernant les arrosages, ceci afin de pouvoir déjà avancer et ne pas attendre 2-3 étés supplémentaires. La Municipalité a identifié certaines choses et essaie de déployer et d'améliorer des focales sur lesquels il n'y avait pas de regard ou d'appréhension. Concernant les données allemandes figurant dans le rapport, M. Somsky serait ravi de récupérer les données suisses. Les services de l'administration n'étaient, jusqu'ici, pas en capacité d'élaborer une liste de tout ce qu'il faut faire pour un bilan carbone et un Plan climat. Il n'a pas été possible d'exiger de l'administration, durant l'année écoulée, le déploiement d'un tel dispositif. Puis M. Somsky revient sur la résolution de M. Jean-Pierre Moser et n'invite pas le Conseil communal à la soutenir. La Municipalité ne pourra pas aller plus vite que ce qui a été proposé dans le rapport, ou alors il faudrait modifier cette résolution comme suit : Le Conseil communal souhaite que ce Plan climat communal se fasse le plus rapidement possible. Donner une date précise, en l'occurrence pour la fin de l'année prochaine, pour faire tout ce qui a été énoncé plus haut, tout en mobilisant la population au travers de diverses actions, sera difficile.

Le Président prend la parole afin de clore les débats et informe qu'il a un petit regret concernant ces discussions très intéressantes qui devraient surtout avoir lieu lors des commissions. Il constate que certains commissaires siégeant dans ces dernières reviennent avec des questions et des remarques qui auraient probablement pu avoir lieu lors celles-ci. Dans le cadre des futures commissions, le Président invite les commissaires à aller plus loin, à être plus incisifs, et ensuite à échanger avec leur groupe respectif, afin de revenir au Conseil de manière plus efficiente.

M. Marc Maillard a une petite remarque concernant les conclusions du rapport de la Municipalité qui demande de « classer » les postulats. En effet, ce verbe fait apparemment peur aux gens car ils se disent que les demandes sont « classées » et c'est fini, alors que pas du tout. Il s'agit d'une terminologie juridique qui signifie que la Municipalité, ayant pris connaissance des demandes des postulants, a répondu avec un rapport expliquant ce qu'elle aimerait mettre en place. Classer les postulats signifie simplement qu'une réponse a été donnée aux demandes mais ces dernières ne sont pas abandonnées.

M. Jean-Pierre Moser est choqué par la remarque du Président disant que ce genre de débat devrait avoir lieu en commission et non pas lors des séances du Conseil communal. Si on ne peut pas débattre au Conseil communal, pourquoi alors une soixantaine de Conseiller·ère·s communaux assistent aux séances du Conseil ? Le propre du Conseiller communal, sur des sujets importants comme celui-ci, est de débattre. Personnellement, M. Moser s'inscrit en faux par rapport à cette demande. Puis concernant la remarque de M. Maillard sur le terme de « classer » des postulats, M. Moser comprend qu'il y ait un malaise lorsqu'on dépose des postulats et que l'on reçoit ensuite un rapport de la Municipalité qui précise qu'elle va s'en occuper dans un certain délai et que de fait les postulats sont classés. Si le rapport de la Municipalité était paru en fin de classement, il aurait pu le soutenir. M. Moser précise encore qu'en tant qu'administratif, il sait très bien ce que veut dire « classer ». Il pense qu'il y a un vrai problème de formulation du classement de ces postulats.

Le Président, dans un premier temps, invite les membres du Conseil à lire le document² correspondant au traitement d'un postulat. Le terme classement ne veut pas dire que la Municipalité va oublier les demandes. Cela veut juste dire que le rapport a été acté et que la Municipalité prend les choses en main. Le Président revient ensuite sur les débats et précise qu'il ne voulait pas dire que ceux-ci ne devaient pas avoir lieu au sein du Conseil communal. Il regrette simplement que les personnes ayant participé à la commission n'aient pas

² https://publication.vd.ch/fileadmin/pub/dgaic/Aide-memoire/Autorites/Documents/210714_schemas_postulat.pdf

posé leurs questions durant la séance afin que les réponses figurent dans leur rapport, plutôt que de venir les poser durant la séance du Conseil. Il pense que cela serait plus efficient en termes d'échanges et cela permettrait d'avoir des rapports de meilleure qualité.

M. Antoine Chamot se sent un peu attaqué ou jugé concernant les travaux de la commission ad hoc. Juste avant cette séance, M. Chamot et d'autres membres de la commission s'étaient justement félicités en se disant qu'ils n'auraient pas pu en dire plus parce que le même débat aurait certainement lieu au Conseil. Et en effet, les réponses du Municipal et les réponses du rapport de la commission sont presque un copier/coller. Si les discussions survenues lors de la commission avaient été restituées auprès des groupes respectifs, les débats de ce soir n'auraient certainement pas été les mêmes.

M. Nicolas Mojon, n'ayant pas trouvé la réponse dans le Règlement du Conseil communal, aimerait savoir ce qu'il se passe si le rapport de la Municipalité est refusé. Est-ce qu'il est tout simplement abandonné et dans ce cas, la Municipalité doit présenter un nouveau rapport ?

Le Président répond que si le rapport est refusé, il ne se passe rien, c'est refusé.

M. Philippe Somsy, municipal, ne veut pas que la conclusion du rapport soit mal interprétée. Il rappelle donc que le fait d'indiquer que les postulats seront « classés » est une formule type obligatoire. C'est comme la forme de la réponse, elle doit se faire par le biais d'un rapport. Juridiquement, cela ne peut pas être traité autrement. De fait, M. Somsy se réjouit du soutien de M. Jean-Pierre Moser puisque cette explication devrait tempérer son appréciation de la conclusion.

La discussion n'est plus demandée.

- **La réponse de la Municipalité aux postulats « Pour un plan canicule » et « Pour un plan climat communal » est acceptée à une grande majorité.**

Acceptent : 46 Refusent : 8 Abstentions : 5

Les postulats sont classés.

5. Postulat AM Roxane Berger "Un accès en transports en commun pour tous les Montain-e-s"

Le Président invite **Mme Roxane Berger** à présenter son postulat, qui se trouve également sur le site internet communal.

Ce postulat a pour but de favoriser et de permettre l'accès aux transports en commun pour tous les Montain-e-s. Ces dernières années, la commune du Mont-sur-Lausanne est de mieux en mieux desservie, les lignes de transports publics s'étant multipliées. Cependant, il existe encore beaucoup de hameaux non desservis. Si on veut inciter les gens à abandonner leur véhicule afin qu'ils utilisent un autre mode de transport, il est important que l'accès aux transports publics soit facilité et possible pour tous. S'il faut prendre sa voiture pour ensuite prendre le bus, il sera bien évidemment plus tentant de rester dans son véhicule jusqu'au centre-ville de Lausanne par exemple. Étendre l'accès aux transports en commun à d'autres citoyen-ne-s, notamment ceux habitant dans les hameaux, aurait un impact bénéfique sur la mobilité des Montain-e-s, et également sur les aîné-e-s qui ont des besoins spécifiques par rapport aux transports publics. Cela pourrait également décharger les transports scolaires si plus d'écoliers pouvaient accéder aux transports en commun. Mme Berger s'est intéressée à ce qui se passait dans d'autres communes similaires à celle du Mont-sur-Lausanne, afin de savoir s'il existait d'autres solutions pour les rues étant trop étroites pour pouvoir y faire circuler un autobus, ou alors moins densément peuplées. Elle a constaté que les communes comme Epalinges, Pully et Lutry faisaient appel à un service des transports publics lausannois s'appelant le TAXIBUS. La Ville de Lausanne fait également appel à ce service hors des heures d'exploitation. De plus, il y a 2 ans, les TL ont également testé le FLEXIBUS. Il y aurait donc potentiellement des solutions existantes pour les personnes habitant hors des zones denses de la commune. Ces propositions ne seront pas rapides à mettre en place. De fait, une solution intermédiaire serait de créer des zones relais permettant de prendre son véhicule jusqu'à celles-ci pour ensuite prendre les transports publics. Les conducteurs pourraient dès lors

bénéficier de macarons leur permettant d'étendre la durée de stationnement sur les parkings déjà existants de la commune, et peut-être aussi recevoir une participation financière pour le parking-relais du Grand-Mont. Toutes ces solutions pourraient encourager une plus grande partie de la population montaine à utiliser les transports publics.

Le Président demande si quelqu'un s'oppose à la recevabilité de ce postulat. Personne ne s'y oppose. Il remercie Mme Roxane Berger pour sa présentation et donne la parole à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. La parole n'est pas demandée

La discussion est ouverte sur le fond.

M. Nicolas Dupuis rappelle que la Commune paie CHF 1'500'000.- pour les lignes actuellement desservies par les TL. Sachant que ce montant est déjà assez conséquent, M. Dupuis aimerait savoir quel montant supplémentaire le contribuable devra financer pour la mise en place d'un FLEXIBUS ou TAXIBUS ? De plus, est-ce que les parkings relais sont vraiment une bonne idée ? Le Mont-sur-Lausanne étant une porte d'entrée sur Lausanne, toutes les voitures du Gros-de-Vaud profiteront de ces parkings relais si la Commune leur offre en plus des macarons pour venir prendre la ligne 8 et se rendre au centre-ville. Cela ne serait en plus pas très écologique. Les communes voisines devraient aussi trouver des solutions pour que leurs habitants prennent les transports publics plutôt que d'utiliser les parkings relais d'autres communes. Le Mont-sur-Lausanne ne doit pas financer des parkings pour ses voisins.

M. Alain Chabloz rejoint les propos de M. Dupuis concernant le montant payé aux TL car, effectivement, les habitants des quartiers nord de la commune financent les transports publics alors qu'ils doivent se rendre à pieds ou en véhicule (mobilité réduite) pour rejoindre les arrêts de bus. Contrairement aux habitants du Grand-Mont et Petit-Mont qui ont des arrêts de bus à proximité.

Mme Roxane Berger aimerait justement que la Municipalité se renseigne sur ce que cela coûterait de suivre ses suggestions. Elle précise que les macarons ne seraient réservés qu'aux Montain-e-s. L'Assemblée a certainement déjà pu expérimenter le Mont-sur-Lausanne aux heures de pointe, cela devient de plus en plus insupportable. Honnêtement, Mme Berger préfère que les gens des environs se parquent en dehors de la commune, dans les parkings aux alentours, pour qu'ils prennent les transports publics afin d'avoir moins de véhicules se rendant au centre-ville de Lausanne. Mme Berger n'a aucune solution. Son postulat demande justement à la Municipalité d'étudier ce qui est faisable pour ensuite revenir avec des préavis que le Conseil communal débattrait et voterait.

M. Nicolas Dupuis a conscience que toute la commune paie pour une minorité de bénéficiaires, c'est un fait. Il y a une densité de la population à prendre en compte. Il y a tout de même moins d'habitants aux Planches qu'au Grand-Mont et au Petit-Mont. Il imagine aussi que les gens habitant au Chalet-à-Gobet par exemple paient beaucoup d'impôts à la Ville de Lausanne, et on ne peut pas dire que le réseau des transports publics y soit très développé. Sur le fond du postulat, il est d'accord, il s'agit d'un projet pour des zones non desservies par des bus. Mais ce sont aussi des zones beaucoup moins peuplées que le Grand-Mont, le Petit-Mont et Maillefer. Il faut donc relativiser.

Mme Chimène Maraviglia déclare ses intérêts car elle habite à Penau. Elle se sent concernée par tout ce qu'il s'est dit précédemment. Le quartier de Maillefer avait aussi ce genre de problème et un petit bus a été mis à disposition des habitants du quartier. Pourquoi ne pas faire la même chose pour les quartiers actuellement non desservis ? Mme Maraviglia propose au Conseil communal d'accepter le renvoi de ce postulat à la Municipalité afin qu'elle revienne avec des chiffres et des propositions concrètes.

Mme Yolanda Müller Chabloz informe qu'il y avait déjà eu un début de chiffrage de la part de la Municipalité concernant le TAXIBUS, lors de la législature précédente. Il serait intéressant de disposer à nouveau de ces chiffres. Si on examine des solutions pour que les gens prennent les transports publics, elle trouverait par contre dommage que la réponse au postulat se cantonne à accéder à l'arrêt de bus en voiture. D'autres solutions pourraient être envisagées pour améliorer le report modal (transports en libre-service, vélo-cargo).

La discussion n'est plus demandée.

- **Le renvoi du postulat** « Un accès en transports en commun pour tous les Montain-e-s » **à la Municipalité est accepté à une très large majorité.**

Acceptent : 52 Refuse : 4 Abstentions : 3

6. Postulat AM Bernard Stettler « Préservation du patrimoine communal »

Le Président invite **M. Bernard Stettler** à présenter son postulat. Il ne le lit pas dans son entier puisqu'il se trouve sur le site internet communal, mais apporte quelques précisions.

Ce postulat ne demande pas de transformer des fermes en locatifs mais de pouvoir permettre des transformations afin d'utiliser les surfaces et les volumes n'étant plus adaptés ou utilisés pour l'agriculture. Des transformations permettant de modifier ou d'agrandir un appartement, ou de faire un deuxième appartement, et ainsi pouvoir continuer à entretenir et maintenir ces bâtiments au lieu de les laisser tomber en ruines. Les postulants demandent à la Municipalité de pouvoir actuellement profiter de l'élaboration du Schéma directeur du développement territorial (SDDT) et du futur plan d'affectation communal (PACom). Et au nom de l'Alliance montaine, les postulants demandent au Conseil communal d'accepter de renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M. Christophe Corbaz aimerait que, dans cette affaire, M. Bernard Stettler déclare ses intérêts.

M. Bernard Stettler rassure M. Corbaz en informant qu'il est propriétaire d'un appartement dans une PPE et qu'il n'a aucun intérêt dans la commune. Il est par contre fils de paysan et a quatre cousins habitant dans des fermes isolées ayant beaucoup de problèmes, dont notamment de vieilles installations qu'ils n'osent pas démonter.

Le Président demande si quelqu'un s'oppose à la recevabilité de ce postulat. Personne ne s'y oppose. Il remercie M. Bernard Stettler pour sa présentation et donne la parole à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. La parole n'est pas demandée

La discussion est ouverte sur le fond.

M. Karim Mazouni aimerait savoir de quels bâtiments il s'agit car il pensait que cela avait déjà été réglé dans le cadre du remaniement parcellaire.

M. Bernard Stettler précise qu'il s'agit de fermes isolées se trouvant en zone agricole n'ayant pas le droit d'être transformées ou alors, ce sont les règlements qui font que les démarches sont très contraignantes. Si ces fermes pouvaient être regroupées dans des hameaux cela permettrait de pouvoir faire un local de vente ou un appartement par exemple, et de fait de pouvoir les rénover et les entretenir.

M. Alfred Belet précise que cela ne dépend pas du Syndicat AF mais du plan général d'affectation communal datant de 1983 définissant les zones rurales, hameaux, à bâtir, village et agricoles. Le Syndicat AF a remanié les 18 petits champs appartenant à un paysan en lui proposant d'avoir deux champs plus grands plutôt que des petits répartis au milieu de la commune. Voilà ce qu'a fait le remaniement parcellaire. Alors que le PGA est de la responsabilité communale.

M. Alain Chabloz déclare ses intérêts sans en avoir car il est agriculteur mais pas propriétaire. Il existe effectivement des problèmes concernant ces constructions. M. Chabloz a deux filles. Il a deux appartements et ne peut malheureusement pas en faire un troisième pour sa deuxième fille travaillant sur l'exploitation. Elle devra donc aller vivre ailleurs pour venir travailler. Quand il entend parler d'écologie, il trouverait plus logique de pouvoir faire un petit appartement afin qu'elle n'ait pas besoin de se déplacer.

M. Mathieu Roulet pose la question de quelles fermes et de quelles zones il s'agit ? Qu'est-ce qui peut être fait en zone agricole ? Lorsqu'une zone est dézonée devient-elle une zone à bâtir ? Que vont devenir ces fermes auxquelles on tient ? Qu'est-ce qui peut être fait concrètement ? Quel est le règlement légiférant sur ces transformations ?

M. Olivier Maggioni propose de renvoyer ce postulat à une commission avant de le renvoyer à la Municipalité, ceci au vu de la difficulté de sa compréhension par l'Assemblée et afin de mieux en comprendre les enjeux.

Le Président précise qu'il faut un cinquième des membres du Conseil communal pour renvoyer un postulat en commission. Il prend acte de la proposition.

Mme Viviane Pratz Alvarez se demande si ces compétences ne seraient pas plutôt d'ordre cantonal que communal ? Et effectivement, la proposition de M. Maggioni de renvoyer ce postulat en commission permettrait d'y voir un peu plus clair.

M. Pierre-François Culand comprend bien la problématique du patrimoine à préserver. Il comprend que si ces transformations sont si difficiles à faire c'est que le législateur souhaite que l'on préserve un patrimoine plutôt que de tout raser pour faire des locatifs par exemple. Il trouve cela délicat. Il comprend les souhaits de ceux possédant de tels bâtiments qui ne peuvent malheureusement pas les aménager ou les améliorer selon leurs vœux. Mais M. Culand croit que derrière cela, il s'agit surtout de protéger le patrimoine afin d'éviter que n'importe quoi se fasse.

M. Alain Chabloz précise qu'il ne s'agit pas de faire des locatifs. L'aspect typique de la ferme est préservé. Il s'agit simplement de pouvoir exploiter des volumes vides pouvant être parfois très importants. Certaines exploitations de retraités ne sont pas reprises car elles ne correspondent plus aux standards actuels. Et malheureusement, ces retraités paient toujours des taxes pour des volumes vides et inutilisés.

M. Jean-Pierre Moser pense que la difficulté à comprendre ce postulat c'est la proposition de changement d'affectation de ces fermes pour pouvoir y faire autre chose que l'affectation actuellement attribuée. Qu'est-ce qui va empêcher un propriétaire, une fois le changement effectué, de construire 5-6 appartements à but locatif. Si le changement d'affectation est limité de sorte à permettre à l'exploitant de construire un appartement supplémentaire, la plupart des gens ici le comprendrait. Par contre, s'il s'agit de faire un changement plus conséquent, cela posera des problèmes. Ce qui est proposé à la Municipalité n'est pas assez clair, M. Moser soutient donc la demande de renvoyer ce postulat à une commission pour en faire toute la lumière.

- **Plus de 12 personnes se manifestent pour le renvoi du postulat « Préservation du patrimoine communal » à une commission.**

La discussion n'est plus demandée.

7. Interpellation MC Brigitte Besson « En Budron et ses deux décharges à ciel ouvert »

Cette interpellation est appuyée par au moins cinq membres du Conseil. Elle est donc recevable.

Le Président invite **Mme Brigitte Besson** à présenter son interpellation, qui se trouve également sur le site internet communal.

Mme Besson partage une expérience qu'elle a vécue il y a quelques semaines dans la zone industrielle du Budron. Elle a bien failli manquer de crever en roulant sur une pièce métallique tranchante et rouillée juste en dessous de la décharge de Metabader SA, en Budron F. En descendant de son vélo, elle a alors remarqué une trentaine d'autres objets du même style le long de cette route. Mme Besson s'est donc permise de les ramasser et, comme la décharge était encore ouverte à 17h30 ce samedi, elle s'est rendue à son entrée et a proposé à un des responsables d'envoyer une équipe le lundi matin suivant afin de nettoyer cette route. Mme Besson a alors reçu l'information qu'il y avait un projet de couverture concernant ce site. Dans la décharge, elle a effectivement pu constater que les tas étaient si hauts que les pièces passaient par-dessus les murs de cette dernière. Puis, en repartant, Mme Besson s'est rendue sur le deuxième site de Metabader SA se trouvant à hauteur du Budron C, et y a également constaté un très grand nombre de déchets au sol (piles, pièces de métal, plastique). Les questions à la Municipalité sont les suivantes : A quelle date est prévue l'installation des deux toits couvrants sur les décharges de Metabader SA en Budron F et C ? Comment la Municipalité a-t-elle prévu d'exiger de Metabader SA de faire nettoyer et entretenir les extérieurs des deux décharges jusqu'à l'installation des toits couvrants ? Comme ces décharges sont à ciel ouvert et que les eaux

de pluie emportent avec elles de potentielles substances toxiques s'écoulant des deux sites, les initiants de l'interpellation aimeraient savoir comment cela se passe en termes de récupération des eaux ?

Le Président remercie Mme Brigitte Besson pour sa présentation et rappelle que suite à la réponse de la Municipalité, qui peut se faire immédiatement ou à la prochaine séance, la discussion sera ouverte, et si la majorité du Conseil le souhaite, il peut adopter une résolution qui ne doit pas contenir d'injonction.

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique Territoire, économie et relations extérieures, informe que la Municipalité fait le même constat effarant depuis un certain temps maintenant. Un plan d'assainissement du Groupe Bader (qui a changé de nom) est en cours. Les mises à l'enquête pour les couverts visant une double protection air et bruit ont eu lieu en 2020. Ces problématiques durent depuis des années et touchent également la commune de Cugy, d'où proviennent également plusieurs plaintes que la Municipalité doit gérer. Ce plan d'assainissement auquel la Municipalité tient beaucoup se fait en collaboration avec la Direction générale de l'environnement (DGE) et devrait aboutir en 2023. Ce dossier est suivi de près parce qu'effectivement la situation est dangereuse et bruyante. A noter également que la cohabitation avec les entreprises environnantes est difficile. Un plan d'affectation communal destiné à la communauté yéniche, se trouvant en face du Groupe Bader, est sur le point d'aboutir. Le permis de construire a été accordé et les constructions devraient commencer en 2023. La Municipalité sera d'autant plus vigilante à ce que le plan d'assainissement se fasse correctement.

Mme Brigitte Besson demande une date précise.

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, ne peut pas en donner car la Municipalité ne sait pas quand le Groupe Bader aura fini d'installer leurs couverts. La police des constructions ainsi que la Municipalité suit ce dossier de très près.

Mme Brigitte Besson aimerait savoir si par rapport à leurs deux autres questions, il y aurait un retour ultérieurement.

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, reviendra avec des informations plus précises, notamment concernant la santé au travail car les poussières émanant de l'entreprise inquiètent également la SUVA.

Aucune demande de résolution n'est demandée.

8. Présentation du SDDT par la Municipalité

Le Président invite les membres de la Municipalité à prendre la parole pour présenter³ le SDDT.

En introduction de celle-ci, **Mme Laurence Muller Ahtari, syndique**, revient sur l'historique du SDDT.

On en parle depuis longtemps, on le cite régulièrement, mais qu'est-ce vraiment que ce SDDT pour ceux qui n'étaient pas de ce Conseil communal au moment du préavis le lançant en juin 2019 ? Aujourd'hui, lorsqu'on parle du SAF, tout le monde sait de quoi il s'agit or l'arrêt du Tribunal fédéral en 2018 mettant fin à tout ce remaniement parcellaire démarré dans les années 80 permettait non seulement son entrée en vigueur, dont 14 plans de quartier font partie, mais également de pouvoir enfin démarrer la révision de nos outils d'aménagement du territoire dont la vétusté était suspendue à l'issue de ce syndicat. Pour rappel, notre plan général d'affectation (PGA) date de 1993. Alors, comment débiter une telle démarche de planification du territoire de notre commune alors qu'un développement aussi important qu'inédit en Suisse commençait avec des pelleteuses sur le terrain communal ? En d'autres termes, planifier le long terme et gérer le très court terme simultanément. Exercice des plus difficiles si l'on souhaitait que l'action politique actuelle ait du sens alors que nous n'avons pas le temps d'attendre le long processus de la révision formelle d'un PGA appelé PACom (plan d'affectation communal), qui devra se faire bien sûr dans la continuité. Pour rappel, c'est une obligation légale cantonale de réviser et de préparer un futur plan directeur communal ou intercommunal. L'idée d'un schéma directeur est donc née dans ce contexte, offrant la possibilité à la Municipalité de se doter immédiatement d'un document de pilotage et d'orientation de stratégie territoriale auquel elle se lie tout en informant régulièrement le Conseil communal par souci de totale

³ Sur le site internet communal, sous la séance du 07.11.2022, annexée au présent PV.

transparence et de construction utile du futur plan directeur. Une consultation plus large et adaptée de la population avait également été prévue. À l'unanimité, le Conseil communal adoptait ce préavis 08/2019 dans ces conditions permettant ainsi d'aller par étape avec l'aide de bureaux d'urbanistes mandataires.

Puis chacun-e des membres de la Municipalité prend la parole pour présenter son dicastère.

Le Président remercie les membres de la Municipalité pour cette présentation et demande aux membres du Conseil communal s'ils souhaitent s'exprimer.

La discussion est ouverte.

Mme Viviane Prats Alvarez remercie la Municipalité pour la présentation de sa vision et ne regrette pas d'avoir voté pour certains d'entre eux. Ceci dit, Mme Prats Alvarez pense que cela est très important et n'a aucun doute sur le sérieux du travail effectué. Elle n'aimerait pas que les propos suivants soient mal interprétés ou mal compris, parce que suite à cette présentation, elle se dit qu'elle vit dans la commune la plus agréable de tout l'ouest ou l'est européen, mais dans tous les cas dans une commune absolument formidable. Mais il faut faire attention car comme dans le travail, il y a une différence entre le travail prescrit et le travail réel. Elle se souvient, lors de sa participation dans une commission concernant le collège Préfaully, d'une difficulté mise en évidence du fait que la Commune ne possédait pas beaucoup de terrains et que face aux nouveaux plans de quartier, il serait difficile de construire de nouvelles écoles ou de faire face à de nouvelles infrastructures pour l'accueil du parascolaire par exemple. Une vision est proposée mais après il y a la réalité. La slide 17 montre une zone rouge et parle d'un projet cantonal qui ferait rayonner la commune au-delà du Mont-sur-Lausanne. Mme Prats Alvarez aimerait savoir de quel projet mystérieux il s'agit.

Mme Laurence Muller Ahtari, syndique, informe qu'un Pôle cantonal d'activités économiques est effectivement indiqué dans le SDDT, mais il n'y a actuellement pas de projet préexistant. Cette inscription permet à la Municipalité de déployer un projet d'envergure régionale. Des informations suivront.

La discussion n'est plus demandée.

9. Communication de la Municipalité

M. Daniel Besson donne des informations concernant l'état du fonds solidaire pour l'Ukraine. La Commune a honoré une facture de CHF 417.70 pour l'achat de 25 fascicules de français. A noter qu'il y a une quarantaine d'élèves suivant des cours de français au collège du Rionzi, encadrés par un groupe de bénévoles très compétents et engagés. Le fonds qui au départ était de CHF 11'247.- se trouve actuellement à CHF 10'029.30.

M. Olivier Descloux informe que la St-Nicolas n'aura finalement pas lieu à la cantine du Châtaignier. Les travaux sont en cours mais certaines fixations métalliques posent malheureusement problèmes. La Municipalité travaille main dans la main avec la Société de développement pour maintenir cette fête chère aux Montain-e-s.

M. Olivier Descloux a remarqué et pris note qu'il y avait un problème avec la porte d'entrée de la salle du Conseil communal. Le nécessaire sera fait.

10. Communication du Président et du bureau

Le Président informe que le Registre des intérêts est en cours d'élaboration. Le Bureau espère sa mise en œuvre pour janvier 2023. Des informations suivront dans les prochaines semaines.

Le Président précise également que toutes les interventions arrivant après l'envoi de l'ordre du jour (postulats, interpellations, etc.) seront systématiquement publiées sur le site internet communal afin que tout un chacun puisse en prendre connaissance avant la séance. L'ordre dans lequel ces dernières sont affichées ne fait pas foi. L'ordre valable est celui voté et validé au premier point de l'ordre du jour de la

séance. Les interventions arrivant au dernier moment doivent être soumises au Conseil communal et sont acceptées ou non au moment de voter l'ordre du jour même si le sujet est ajouté une minute avant la séance du Conseil. Le Président ne peut pas refuser la réception d'un droit d'initiative mais c'est bien le Conseil communal qui peut refuser ou pas de l'ajouter à l'ordre du jour.

11. Propositions individuelles et divers

M. Pierre-François Culand revient sur un article du Mont Journal no 5 oct.-nov. « L'ACCUEIL DE L'ADMINISTRATION CONFIEE AU SPOP » dans lequel on y lit en préambule que : « Depuis le 1er octobre, l'accueil de l'administration communale, jusqu'ici délégué à un prestataire externe, a été internalisé et confié au service communal de la population (SPOP) ». Est jointe à cet article une photo du bureau d'accueil de l'administration communale. M. Culand n'a naturellement rien à redire à cette internalisation. Il a personnellement, à plusieurs reprises, pu constater avoir été fort bien accueilli par une jeune femme de ce service au cours du mois d'octobre, lors de ses diverses visites à l'administration communale. Alors, qu'est-ce qui l'amène à s'interroger au sujet de cette communication parue dans le Mont Journal ? Et bien il se trouve qu'ils sont plusieurs, et en particulier plusieurs membres de la gent féminine (mais pas que - à l'image de M. Culand, très sensible également à toute forme de sexisme ou de paternalisme) à s'être étonné-e-s, à la découverte de la photo illustrant cette communication, d'observer le chef du service du SPOP siégeant à la place de l'agent-e en charge de l'accueil. Alors que la jeune femme occupant le plus souvent cette place se tient, elle, debout, en retrait derrière lui, façon potiche, cachée derrière divers panonceaux et, précisément une plante verte ! Ayant pourtant cru percevoir qu'une attention toute particulière est accordée par la Municipalité actuelle à la communication, un délégué à la communication ayant en particulier été nommé pour cela, M. Culand s'étonne qu'il lui ait paru utile de mettre en place une telle mise en scène, ceci dans le seul but de mettre en avant un chef de service, plutôt qu'une illustration plus réaliste de la réalité de ce nouveau bureau d'accueil. Il n'a rien contre M. Burkhart et ne lui reproche rien, mais chaque fois qu'il est passé à l'administration, ce n'est pas lui qui l'a accueilli derrière le desk de l'accueil. Pourquoi cette mise en scène paternaliste d'un autre âge ? La Municipalité n'a-t-elle par perçu l'incongruité sexiste de cette image hypocrite qui n'aura sans doute pas échappé à nombre des lecteurs du Mont Journal, et en particulier à ses lectrices ?

M. Daniel Besson prend acte du problème de la photo et précise qu'il passe également souvent devant la réception et que M. Burkhart s'y trouve également souvent. Ce dernier est un chef s'impliquant beaucoup pour la formation de ces collaborateurs-trices afin d'accueillir au mieux la population au sein de l'administration communale. Enfin, il faut savoir que cette photo était la préférée du service concerné.

M. Jean-Pierre Moser revient comme convenu avec le texte de la résolution, transformée en vœu, en y apportant toutefois une petite modification.

- Par la présente résolution, le Conseil communal demande à sa Municipalité de présenter au Conseil communal un Plan climat communal **le plus rapidement possible, idéalement dans un délai nettement plus court ? que fin 2024**, et de présenter lors du prochain Conseil un préavis pour une demande de crédit de CHF 150'000.- sur deux ans.

Le Président informe que le vœu de M. Moser est à présent acté et que la Municipalité peut y répondre immédiatement ou à la prochaine séance.

M. Jean-Pierre Moser, sur un autre sujet, demande au Président quels sont les critères devant être remplis pour qu'un Conseiller communal puisse proposer au Bureau un sujet de préséance au Conseil communal ?

Le Président répondra à cette demande à la prochaine séance.

M. Mathieu Roulet aimerait connaître le statut de la place de jeux se trouvant en face de l'école du Mottier et, de façon plus générale, connaître la stratégie et les règles régissant les places de jeux communales et privées, sachant que cela favorise les échanges et permet aux gens de faire connaissance.

M. Philippe Somsy, municipal Education, culture et environnement, informe qu'il y a plusieurs parcelles de dépendance dans lesquelles la Commune est active. Mme la Syndique pourra peut-être répondre plus

précisément sur ce point. La Municipalité veille à avoir une ouverture de ces places de jeux au public sur l'ensemble de la commune, et même au-delà. Des enfants peuvent aller librement sur certaines places de jeux « privées » car la Commune est active dans la parcelle de dépendance à hauteur d'env. 20%, rendant de facto ces places de jeux, de quartiers privés, publiques, favorisant effectivement les échanges. La Municipalité n'a actuellement pas de stratégie pour les places de jeux publiques. C'est une thématique sur laquelle elle doit se pencher. M. Somsky revient sur la place de jeux se trouvant à Coppoz-Poste qui, suite à plusieurs accidents puis une expertise, a dû être fermée. Une nouvelle place de jeux sera mise en place, de manière provisoire, durant environ trois ans. A noter que si le budget 2023 est accepté, les travaux pourraient commencer en début d'année prochaine. Puis, lorsque que cette zone sera réaménagée en vue du nouveau quartier Praz-Prévôt, la Municipalité pourrait imaginer, en partant de certains éléments de cette place de jeux provisoire, une nouvelle infrastructure ambitieuse de qualité.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique Territoire, économie et relations extérieures, revient sur l'historique de la commune qui comprenait, et c'était innovant, des servitudes d'usage public où des aménagements extérieurs étaient installés à l'intérieur d'un quartier et de fait pouvaient être considérés comme publics. Au Mont-sur-Lausanne, les places de jeux sont publiques. Elle invite l'Assemblée à découvrir ces différents espaces de jeux se trouvant dans plusieurs quartiers. Cette idéologie menée par l'urbanisme depuis les années 2000 s'applique aussi aux nouveaux quartiers du SAF. On pourra donc se réjouir de voir de nouveaux parcs installés dans ces quartiers. Il sera par contre probablement utile de disposer d'une signalétique spécifique les indiquant.

M. Marc Maillard informe que toutes les places de jeux de tous les quartiers ne sont pas sur des parcelles de dépendance. La place de jeux située en Pré-Marin a été financée uniquement par les propriétaires. Elle n'est pas à la disposition de toute la commune. Seuls les copains des enfants qui y habitent peuvent venir y jouer.

Mme Laurence Muller Achtari, syndique, précise qu'elle voulait parler du développement des nouveaux quartiers et de la philosophie de la Municipalité de pouvoir laisser les parcs à la disposition de tous les habitants du Mont-sur-Lausanne. Philosophie qui les a conduits à aller jusqu'à demander de faire enlever un portail à l'entrée d'un quartier de Pré-Fleuri voulant justement un peu se barricader de l'arrivée d'habitants du Mont venant de l'extérieur.

Mme Véronique Blanc, faisant suite aux débats ayant lieu lors de cette séance sur la biodiversité et le climat, rappelle qu'une conférence donnée par des experts concernant l'arborisation urbaine aura lieu le mercredi 9 novembre à 19h30 à la Grande salle du Petit-Mont.

M. Aydin Durmaz informe que des travaux pour la construction d'une école ont récemment commencé au chemin des Pâquis. Cela crée le chaos pour les véhicules et c'est particulièrement dangereux pour les piétons.

M. Olivier Descloux, municipal Patrimoine, transitions énergétique et numérique, précise qu'aucuns travaux n'ont commencé pour le collège de Champ d'Aullie. Par contre, des travaux sont effectivement conduits par le SAF afin d'équiper l'ensemble du quartier de Champ d'Aullie notamment en routes d'accès et de conduites. En cas de questions, M. Descloux invite les personnes intéressées à contacter le Syndicat AF.

Mme Natalie Betscha en tant que citoyenne et utilisatrice de la déchetterie de Manloup, est ravie de savoir, suite à la présentation du SDDT, qu'il existe un projet pour la repenser différemment. Deux situations l'ont toutefois interpellées. Durant cet été, en pleine canicule, elle a été surprise de constater que les deux employés communaux n'étaient pas protégés ne serait-ce que par un parasol par exemple. De plus, depuis plus d'année, ils sont plutôt présents pour faire la circulation plutôt que le travail pour lequel ils sont payés : renseigner et donner des indications aux usagers. Dans le cadre de la vision 2040, Mme Betscha aimerait savoir jusqu'à quand cette situation va durer ?

M. Philippe Somsky, municipal Education, culture et environnement, informe que la Municipalité va lancer des études l'année prochaine avec un bureau externe afin d'étudier l'accessibilité de la déchetterie ainsi que la circulation autour et à l'intérieur de cette dernière.

La parole n'est plus demandée.

La prochaine séance aura lieu le lundi 12 décembre 2022 à 19h30.

Le Président clôt la séance à 23h20.

Le Mont-sur-Lausanne, le 16 novembre 2022.

Au nom du Conseil communal

Le Président		La secrétaire
 Barry Lopez		 Alexandra Magnenat

Annexe : Démission de M. Olivier Weber reçue en date du 4 novembre 2022.

Olivier Weber

Ch. des Falaises 14, 1052 Le Mont | 079.611.44.89 | oliweber@bluewin.ch

Le Mont, le 04.11.2022

Barry Lopez
Président du Conseil
communal 1052 Le Mont-
sur-Lausanne

Démission du Conseil communal

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Je vous prie de prendre acte de ma démission du Conseil communal avec effet immédiat.

J'ai eu beaucoup de plaisir et de fierté à exercer mon mandat politique durant pratiquement 4 législatures mais de nouvelles charges de travail et fonctions professionnelles ne me permette plus aujourd'hui de m'investir et assumer pleinement ma tâche de conseiller communal.

Après avoir siégé dans de nombreuses commissions ad hoc, au bureau du Conseil, à la commission de gestion et même comme Président de cette dite commission, je ne garderai que de bons souvenirs.

Je retiens malgré tout que l'arrivée des partis au sein du Conseil communal génère parfois certaines tensions partisans qui me déplaisent aujourd'hui mais mes relations personnelles sont toujours restées respectueuses et conviviales avec tout le monde.

Je vous souhaite, ainsi qu'à la personne qui me remplacera, bon vent pour la suite de cette législature.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les conseillers, mes salutations distinguées.

Olivier Weber

